



Biocides

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Produit : **EXOBAC**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Produit biocide désinfectant (PT2, PT4, PT6)
Fumigateur désinfectant destiné à l'hygiène publique et l'industrie alimentaire (FD)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **KWIZDA-France SAS**
30 avenue de l'Amiral Lemonnier
F-78 160 Marly-le Roi
Tél. 01 39 16 09 69
Fax 01 39 16 47 07

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement 1272/2008

Ox.Sol. 1 H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion
Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer
STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)
Aquatic Acute 1 H400 Very toxic to aquatic life.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec le règlement 1272/2008 :



Mention d'avertissement **DANGER**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102+P405 Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P221+P210 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280+P264+P272 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P283 Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuge.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu et le récipient en déchetterie ou centre de collecte agréé.

2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Pas d'information supplémentaire

3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Caractérisation chimique : mélange

Description : fumigène désinfectant

INGREDIENTS DANGEREUX				
Nom	N°CAS/ EINECS	Concentration	Classification 67/548/EEC	CLP (R1272/2008) Classification
Substances actives				
Polyhexaméthylène; biguanide hydrochloride	27083-27-8	10 - 20%	<i>Xn, Xi, N; R22, R37/38, R41, R43, R50/53</i>	<i>GHS07 GHS09 GHS05 GHS08 H302 H317 H318 H351 H372 H400 H410</i>
Autres composants				
Potassium chlorate	3811-04-9 / 223-289-7	15 - 50%	<i>O, Xn, N R20/22, R9</i>	<i>GHS03 GHS07 GHS09 Ox Sol1 H271, Acute tox4 H332, Acute tox4 H302, Aquatic chronic 2 H411</i>
Chlorure d'ammonium	12125-02-9 / 235-186-4	10 - 20 %	<i>Xn, R22, R36</i>	<i>GHS07 Acute tox4 H302, Eye irrit2 H319</i>
Talc	14807-96-6	10 - 25%		

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En général :

En cas de doute ou de symptôme persistant, toujours appeler un médecin. Ne pas faire boire ou vomir en cas d'inconscience ou de convulsions de la victime.

Après inhalation

Emmener la victime à l'air frais et consulter un médecin. En cas d'intoxication par inhalation lors de la fumigation en elle-même, consulter immédiatement un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.

Contact avec la peau

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon immédiatement sans frotter, rincer abondamment. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin. Si les symptômes persistent ou bien en cas de doutes consulter un médecin et lui montrer l'emballage.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau pendant au moins 10 minutes en tenant la paupière ouverte et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si possible.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau, consulter un médecin immédiatement et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En général :

- Irritation de la peau et des yeux

Symptômes d'intoxication sévère :

- En cas d'exposition sévère : somnolence, confusion mentale, maux de tête (effet narcotique ou anesthésique). Pas d'effet à long terme connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information supplémentaire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens recommandés : CO2 ou poudre sèche. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée, du CO2 ou la mousse résistante à l'alcool.

Moyen à éviter : eau sous pression/eau pulvérisée si il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers

Des produits de combustion dangereux peuvent inclure un mélange complexe de particules aériennes solides et liquides et de gaz (fumées). La décomposition thermique relargue des substances dangereuses comme les dioxyde et monoxyde de carbone. Éviter d'inhaler les fumées et produits de combustion.

5.3 Conseil aux pompiers

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale.

Sortir le produit de la zone enflammée ou bien le refroidir au jet d'eau.

Autres recommandations

Éviter la manipulation quand la diffusion est en cours.

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans les eaux de surfaces, les nappes phréatiques ou les systèmes de drainage

Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté en accord avec la réglementation.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.
Maintenir les personnes sans protection hors de portée du produit. Ne pas respirer les fumées et gaz. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eloigner les personnes non protégées et les animaux.
Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. En cas de contamination de cours d'eau, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides), balayer et pelleter le produit solide ou l'aspirer avec un aspirateur haute filtration.
Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur
Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.
Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté. Ventiler la zone de déversement.

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit
Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle
Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.
Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les casses et déversements.
Assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz, fumées et aérosols.
Prévenir la formation de poussières. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Ne pas utiliser de pression pour vider les emballage, ils ne sont pas résistants à la pression.
Se laver les mains après chaque utilisation. Porter équipements de protection individuelle appropriés. Utiliser uniquement en l'absence de personnes et d'animaux (y compris de poissons).
Après utilisation du produit, respecter une période de sécurité d'au moins 12 heures avant d'utiliser de nouveau les zones traitées. Ventiler la zone après traitement pendant au moins une heure.
Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques. Garder uniquement dans l'emballage d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec, bien ventilé et à l'abri du gel. Eviter les températures inférieures 5°C et supérieures à 35°C. Protéger des rayons du soleil et des sources de chaleur.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Ne pas fumer. Ne pas stocker avec des acides, des bases ou tout autre agent oxydant.

Garder dans des containers hermétiquement fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser les emballage vide. Laisser hors de portée des enfants et animaux domestiques. Une fois ouvert, l'emballage doit être refermé avec soin et placé verticalement pour éviter les déversement.

Matières incompatibles : Matières inflammables

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail. Peut être irritant pour la gorge si inhalé en cours d'activité.

8.1 Paramètres de contrôle

Talc : VME : 2 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène et de protection générales

Éviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé. Se laver les mains à chaque pose et après manipulation, ne pas rester dans la pièce pendant l'application. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Équipement de protection respiratoire



Utiliser un masque filtrant de protection contre les gaz et les particules. Le masque doit être hermétique et étanche à l'eau, correspondant aux normes EN136, EN140, EN405. (marquage CE catégorie III)

Maintenance : ne doit pas être stocker dans des pièces exposées à de hautes températures ou un environnement humide avant utilisation. Une attention spéciale doit être portée sur l'état des valves d'inspiration et d'expiration. Lire avec soin les instructions du fabricant du masque pour son usage et sa maintenance. Attacher les filtres nécessaire à l'équipement en accord avec les natures spécifiques du risque et les changer selon les conseils du fabricant.

Protection des mains



Gants de protection (marquage CE catégorie III), norme EN374-1, EN374-2, EN374-3 et EN420. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

Les crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones de peau exposées. Ne jamais appliquer ces crèmes une fois que l'exposition a eu lieu.

Protection oculaire



Lunettes de protection hermétiques (marquage CE catégorie II) contre la poussière, la fumée, les brouillards et vapeurs.

Norme EN165, EN166, EN167, EN168.

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection anti-statique (marquage CE catégorie II). Norme EN340, EN1149-1, EN1149-2, EN1149-3, EN1149-5.

Chaussures de sécurité anti-statique (marquage CE catégorie II). Norme EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346.

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Forme	Poudre
Couleur	gris clair
Odeur	caratéristique
pH	non applicable
Point éclair	non applicable
Température d'inflammation	87°C
Densité	0,91 kg/L ± 0,05
Solubilité	insoluble

9.2 Autres informations

Pas d'information supplémentaire

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas de danger connus lié à sa réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures proches ou supérieures à la température d'inflammation. Ne pas chauffer les emballages fermés.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage. Éviter les agents oxydants, les acides et les bases pour éviter les réactions exothermiques.

10.6 Produits de décompositions dangereux

Le contact avec des substances caustiques et nitrures peut générer des gaz toxiques et inflammables. Le contact avec des acides minéraux, des amines aliphatiques ou aromatiques ou des agents oxydants peut générer des fumées toxiques. Le contact avec des oxydants minéraux et des éléments métalliques peut générer des flammes. En cas de feu, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés comme du monoxyde et dioxyde de carbone, des fumées et oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information on sur les effets toxicologiques

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut causer l'élimination du sébum de la peau entraînant des dermatites de contact non allergiques et une absorption du produit à travers la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent causer des irritations et des dommages réversibles.

Toxicité aiguë:

Oral: Nocif en cas d'ingestion. Engendre une irritation gastro-intestinale.

Yeux: Peut produire des dommages oculaires.

Peau: Sensibilisation de la peau. Risque d'allergie cutané.

Données pour le chlorure d'ammonium (cas n°12125-02-9) :

LD₅₀ orale : 1410 mg/kg/bw (rat)

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Produit toxique pour les poissons, les oiseaux et les animaux sauvages en général. Ne pas appliquer directement dans l'eau, ou dans les zones risquant un entraînement vers un point d'eau.

Données pour le Polyhexamethylene; biguanide hydrochloride (cas n°27083-27-8) :

CL₅₀ (poisson) : Oncorhynchus mykiss 0.026 mg/l (96h)

EC₅₀ (invertébrés aquatiques) : Daphnia magna 0.09 mg/l (48h)

EC₅₀ (plantes aquatiques) : Pseudokirchneriella subcapitata 0.0191 mg/l (72h)

Données pour le chlorure d'ammonium (cas n°12125-02-9) :

CL₅₀ (poisson) : Pimephales promelas 96.2 mg/L (96h)

EC₅₀ (invertébrés aquatiques) : Daphnia magna 101 mg/L (48h)

EC₅₀ (plantes aquatiques) : Navicula sp. 90.4 mg/L (10 d)

12.2 Persistance and dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Polyhexamethylene; biguanide hydrochloride (cas n°27083-27-8) : log Pow -2,3 (très bas)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information supplémentaire

Note générale :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes.

Le produit non utilisé et l'emballage souillé doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

En cas de lavage des surfaces traitées, récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



14.1 Numéro ONU

1479

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN1479 SOLID COMBURANT N.E.P. (Potassium Chlorate contained), 5.1 GEIII (E).

14.3 Classe de danger pour le transport

5.1 (code classification O2)

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement.

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Étiquetage 5.1. Numéro d'identification de danger : 50. Quantité limitée ADR : 5 kg

Ne pas charger avec de la nourriture. Éviter les hautes températures. Vérifier que les containers sont en bon état que l'étiquetage n'est pas abimé avant distribution.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Ce mélange tombe dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (voir annexe I).

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

R9	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R22	Nocif par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H271 May cause fire or explosion; strong oxidizer.

H302 Harmful if swallowed.

H315 Causes skin irritation.

H317 May cause an allergic skin reaction.

H 318 Causes serious eye damage.

H319 Causes serious eye irritation.

H332 Harmful if inhaled.

H335 May cause respiratory irritation.

H400 Very toxic to aquatic life.

H410 Very toxic to aquatic life with long lasting effects.

H411 Toxic to aquatic life with long lasting effects.

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Mise à jour :

Cette FDS a été mise à jour d'après le règlement n°453/2010, ci-dessous les modifications par rapport à la version précédente :

- Mise à jour des sections 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.

Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.

Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.

L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.